

installations sportives couvertes

SPORTS
FICHE 6

Construction de gymnases, de halles de sports et de dojos

**Informations
pour
le Maître
d'Ouvrage**

Description des actions éligibles Dépenses éligibles Exclusions	Construction de gymnases, de halles de sports et de dojos
Bénéficiaires	Communes EPCI
Objectifs et enjeux	Amélioration de l'offre de pratique
Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	Respect des normes des fédérations délégataires
Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Pas de prise en compte des travaux en régie
Critères d'intervention Montant de l'aide	Subvention calculée sur le coût des travaux HT avec un plafond de 200 000 € pour la durée du PADC • Communes : Taux d'intervention différencié - 20% du coût HT - 25% du coût HT - 30% du coût HT (cf Annexe 3 du Règlement) • Communautés de communes : - 25% du coût HT
Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Communes et EPCI Financement possible des associations maîtres d'ouvrage si elles sont propriétaires du terrain ou bénéficiaires d'un bail longue durée (20 ans minimum)

**Informations
pour
le Maître
d'Ouvrage**

Constitution d'un dossier
(pièces à fournir)

Lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général, délibération de la collectivité maître d'ouvrage, note d'opportunité, description du projet, plan de situation, devis descriptif et estimatif, plan de financement, calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

**Informations
pour
la gestion
en interne
du dossier**

Engagement
et contreparties envisagés

Mise à disposition à titre gratuit des installations sportives pour les collègues.

Circuits de gestion

Dépôt :
Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes
Instruction administrative, technique et financière :
Direction des Sports

Cofinanceurs possibles

Etat
Toutes les fédérations susceptibles d'utiliser l'équipement

Adresses utiles

Conseil général de la Vienne
Direction des Sports
1 bis, rue Victor Hugo
86000 Poitiers
Tél. 05 49 50 28 70